

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **24 MAI 2018**

## **portant nomination des membres du jury du concours réservé pour l'accès au corps interministériel d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018**

### **La ministre de la culture,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 modifié relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;

Vu le décret n°2012-631 du 3 mai 2012 modifié relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'État des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des concours réservés d'accès à certains corps de fonctionnaires de l'État relevant de la catégorie A pris en application de l'article 7 du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps interministériel d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture,

## **Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Thierry JOPECK, administrateur civil hors classe, administrateur général, musée national des arts asiatiques - Guimet, est désigné en qualité de président du jury du concours réservé pour l'accès au corps interministériel d'attaché d'administration de l'État du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Claude ACLOQUE, attachée d'administration de l'État principale, secrétaire générale, direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val-de-Loire :
- Monsieur Pascal MURGIER, attaché d'administration de l'État hors classe, chef du département des artistes et des professions, service des arts plastiques, direction générale de la création artistique ;
- Monsieur Yvan NAVARRO, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef, département de la stratégie et de la modernisation, département de la stratégie et de la modernisation, secrétariat général ;
- Madame Véronique TRINH-MULLER, attachée d'administration de l'État principale, directrice adjointe, direction des affaires générales, école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais.

### **Article 2**

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Pascal MURGIER, attaché d'administration de l'État hors classe, chef du département des artistes et des professions, service des arts plastiques, direction générale de la création artistique.

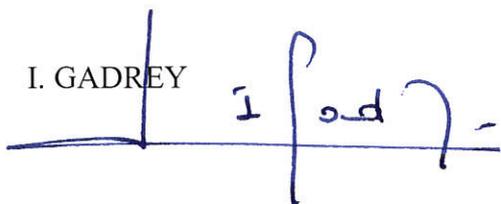
### **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **24 MAI 2018**

La ministre de la culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'I. Gadrey', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical line on the left side.